

Image not found or type unknown



Indivision et conso eau et edf

Par **LAMARIEDUPORT**, le **29/03/2012 à 14:47**

Bonjour,rrnrnMa mère est morte il y a longtemps, ma soeur et moi nous avons rnhérité de sa maison. rnJe paie l'eau et l'EDF de notre maison en indivision depuisrn6 ans. Pour les consommations nous ne sommes pas d'accord,rrnrn**elle prétend que la conso actuelle ne doit pas excéder 20% rnde la conso à l'époque de ma mere.** rnrnje ne sais pas d'où elle sort ce chiffre ??rrnrnJe ne comprends pas pourquoi, moi, [s]celle qui paie [/s] serait la seule rnrresponsable de la conso d'une maison dont nous sommes nombreux rna avoir les clés !rrnrnJe vous remercie de répondre j'ai fait stopper ces abonnements.rnMerci de ne pas répondre si vous ne connaissez pas cette loi rndes 20 pourcents.rnrnrnrnrnMarie du Port